



Ville de
Sierentz
infos



Anniversaires

- 90 ans Pierre SCHIRMER le 18 juin
- 86 ans Paulette KOHLER née GILLMING le 5 juin
- 86 ans Roger KETTERLIN le 9 juin
- 85 ans Marie Alice KEIFLIN née BISSEL le 2 juin
- 85 ans Madeleine REITZER née GAUDEL le 2 juin
- 85 ans Nicole VAUTARD née BOURGOIN le 27 juin
- 84 ans Ingrid WISNIEWSKI née ZAHN le 19 juin
- 83 ans Henri SPECKER le 21 juin
- 80 ans Monique HUMBERT née HANS le 13 juin

Mariage

10/04/2021 Sylvie HAEGELE
avec Cyril COUTURIER-BLANC-LANOTE

Naissances

- Lyana 19/03/2021 fille de Aurélia SCHLICKLIN et Emiljano TAHIRAJ
- Charlie 29/03/2021 fille de Cyrielle NEUBERT et de David JANSSEN
- Mira 31/03/2021 fille de Ferda AYNA et de Yusuf YELIS
- Selma 02/04/2021 fille de Yasmine TERKI HASSAINE et de Amine MERAD BOUDIA

Décès

- 10/03/2021 Daniel ESSLINGER à l'âge de 70 ans
- 26/03/2021 Marthe LIEBERMANN veuve GROELLIN à l'âge de 93 ans

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.



Carnet	À la Une	Conseil municipal	Groupe minoritaire	Le coin dialectal	Infos pratiques	Economie	Ateliers projets	Balades à Sierentz	Solidarité	Enfance Jeunesse	Vie scolaire	Associations	Loisirs
p. 2	p. 3	p. 4	p. 5	p. 6	p. 7	p. 8	p. 9	p. 9	p. 9	p. 10	p. 10	p. 11	p. 12

La renaissance de la Chapelle Saint Wendelin

À l'initiative de Nicolas KWAST, la chapelle Saint Wendelin située à l'entrée de Sierentz, rue de Kembs, a été totalement restaurée.

Repeinte en son temps par son grand-père François KWAST, La chapelle datant du 19^{ème} siècle a été prise en main par les apprentis de l'entreprise Peinture KWAST. C'est un véritable chantier pédagogique qui a été mené par trois d'entre eux, qui ont géré en autonomie, deux semaines durant, la remise en état des lieux.

Bravo à l'équipe pour la qualité du travail réalisé : une vraie réussite qui participe à l'embellissement de notre commune !

Le Maire, Pascal TURRI, félicite l'équipe



Séance du 22 mars

AFFAIRES FINANCIERES

Synthèse de la qualité des comptes pour l'exercice 2020

La Commune de Sierentz ayant été retenue pour le dispositif de présentation de la synthèse de la qualité des comptes pour l'exercice comptable 2020, Monsieur Antoine MAZENOD, comptable public de la Trésorerie de Saint-Louis, expose le bilan des pratiques comptables de la commune, sur différents sujets : amortissements, taux de recouvrement, admissions en non-valeurs, état de la dette, choix du compte pour la dépense, rattachement à l'exercice. Le solde des comptes à la clôture de l'exercice met en lumière un suivi régulier par les comptables.

Monsieur MAZENOD souligne la coopération entre la Trésorerie et la Ville ainsi que la grande réactivité des services municipaux et la bonne tenue des comptes, qui donnent une image sincère et fidèle de la réalité.

Monsieur le Maire indique que pour avoir une meilleure vision en matière budgétaire et financière, un plan pluriannuel d'investissement sera mis en place sur la durée du mandat, voir au-delà.

Examen et approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pascal TURRI prend acte de la parfaite concordance des écritures de l'exercice 2020 entre l'ordonnateur et le comptable et déclare, après en avoir délibéré, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le budget principal et le budget annexe CCAS n'appellent à aucune observation ni réserve de sa part.

Examen et approbation des comptes administratifs de l'exercice 2020, de son annexe et affectation des résultats

a) Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Stéphane DREYER, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020

1. Après lecture et présentation des comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 4 976 013,54 €	Dépenses : 8 099 938,75 €
Recettes : 6 854 423,29 €	Recettes : 6 862 045,13 €
Excédent : 1 878 409,75 €	Déficit : 1 237 893,62 €

BUDGET ANNEXE CCAS

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses : 10 707,23 €	Dépenses : 0 €
Recettes : 23 399,72 €	Recettes : 2 367,03 €
Excédent : 12 692,49 €	Excédent : 2 367,03 €

2. Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités en valeurs avec leurs indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Budget principal

Dépenses d'investissement : 5 530 383 €
Recettes d'investissement : 5 226 188 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2020.

b) Affectation des résultats de l'exercice 2020 comme suit,Budget principal

Vu les restes à réaliser en investissement ci-dessus et le déficit constaté, vu l'excédent de fonctionnement, il est proposé de procéder à l'affectation de :

- au compte 1068 (investissement) : 1 237 893,62 €
- au compte 110 (fonctionnement) : 640 516,13 €

Budget annexe CCAS

- au compte 002 (fonctionnement) : 12 692,49 €
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2020.

c) Bilan des acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et cessions de la commune.

Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux

Dans un souci de transparence et de parfaite information, un état d'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal est présenté.

Le montant des indemnités perçu par chaque élu reste identique à celui de l'exercice 2020, mais le montant global est en augmentation du fait d'un nombre de Conseillers Municipaux Délégués et d'adjoints plus importants et de la revalorisation réglementaire à l'échelle nationale des indemnités approuvée par le nouveau Conseil Municipal lors de son installation.

Examen et approbation des budgets primitifs de l'exercice 2021 et de leurs annexes

Les projets de budgets primitifs soumis ont fait l'objet d'une approche et d'un débat en réunion lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 22 février 2021. Ces budgets intègrent les excédents antérieurs et les reports. Monsieur le Maire rappelle également que seules demeurent la taxe foncière bâtie et non-bâtie ; il n'est pas proposé d'augmenter la pression fiscale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 22 voix pour et 5 abstentions, approuve le budget primitif de l'exercice 2021 équilibré en dépenses et en recettes, ainsi que le budget annexe CCAS.

Fixation des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir en 2021 les taux des taxes directes locales à l'identique de ceux pratiqués en 2020.

Réajustement des tarifs (location des salles communales, concessions au cimetière...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs au 1er avril 2021 avec une progression moyenne d'environ de 2 %.

Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'état de répartition des subventions inscrites au budget primitif 2021.

PERSONNEL COMMUNAL - PLAN DE FORMATION – REGLEMENT INTERIEUR DE FORMATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de formation pour les années 2021-2023, ainsi que le règlement de formation qui fixe les modalités de fonctionnement applicables à la formation.

AFFAIRES FONCIERES

Chemin des Pâturages - cession d'un terrain

Suite à une demande formulée en mairie par des riverains, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle cadastrée section 10 n°585 d'une superficie de 18 m² au prix de 2 000 €.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Acceptation d'indemnités de sinistre

5 090,98 € au titre du sinistre de la nacelle camion du 13 janvier 2021.

2 887,30 € en deuxième versement, au titre du sinistre de la nacelle camion du 13 janvier 2021.

Divers

Monsieur le Maire rappelle que la révision du PLU a été enclenchée et évoque la volonté de la Municipalité de sanctuariser les collines selon l'engagement pris dès le début de la campagne électorale. Cette démarche pourrait transformer la zone actuelle en zone naturelle, en demandant le classement des espaces naturels sensibles des zones naturelles N et AU, avec en particulier les espaces boisés. La procédure de révision du PLU prenant environ 3 ans, à titre de sécurité Monsieur le Maire a saisi le Conseil Départemental aujourd'hui CEA, compétente en la matière pour obtenir le classement de ces zones en Espaces Naturels Sensibles (ENS) le 29 janvier 2021. Cette politique est complémentaire des autres dispositifs en place tels que Natura 2000. Ces ENS peuvent ainsi préserver des maillons déterminants pour les trames vertes et bleues et la biodiversité.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site : www.sierentz.fr

La tribune du groupe minoritaire

Les indemnités

Les budgets de la ville de Sierentz se suivent et se ressemblent. Pour la seconde année consécutive, les indemnités du maire, de ses huit adjoints et des deux conseillers municipaux délégués ont été revues à la hausse.

Les indemnités dévolues aux élus en 2019 s'élevaient à 76.193 €. Elles ont été budgétisées 87.000 € en 2020. Ce sont 105.184 € qui ont réellement été versés aux onze membres de la nouvelle municipalité. Pour 2021, la ligne budgétaire est de l'ordre de 135.000 €. Soit une augmentation de 64 % sur les deux premières années du mandat 2020-2026.

Quant à la part de la cotisation retraite des élus locaux versée par la commune, la somme sera doublée sur les deux premiers budgets, passant de 6.000 € à 12.000 €.

Ces deux montants, certes revalorisés à l'échelle nationale fin 2019, restent dans les limites prévues par la loi. On relèvera que c'est le montant maximum qui a été retenu à Sierentz.

sierentz2020@gmail.com

f : sierentz 2020, ensemble autrement

Texte transmis par le groupe minoritaire

Quand des inscriptions sur la façade des maisons invitent le passant à la réflexion !



« As esch scho speter às dü danksch »
il est déjà plus tard que tu ne crois.

D'Mai Witz

Wieviel wigt denn di Mann?
Pfff... frog mi ebb's lichter'es!
Was isch schlimmer als a Elefant im Porzellànlàda?
E Ìgel.. in'ra Kondomfabrik!
Kennsch Dü a isahältiges Abfahrmittel?
Ìsch doch klàr... Händschalla!

Alti Büraregla fer d'r Mai

sch d'r Mai kiahl un nàss, fillt's im Bür d'Schira un s'Fàss
Ìsch d'r Mai heiss un trocka, bekummt d'r Bür kei Brocka...

Mois de mai frais et humide, remplit la grange et le baril du paysan

Mois de Mai chaud et sec, le paysan sera à la diète...

Lieberherrgottstàg : Prozession un ... durschtig Watter

A l'aube des grandes festivités actuelles de la Fête-Dieu de Burnhaupt-le-Haut (68) ou de Geispolsheim (67), Sierentz a célébré jadis cette fête religieuse. Des reposoirs somptueux (Abschlàgsàltar), des cortèges magiques (Prozession) et des milliers de fleurs ont transfiguré le village en début d'été.

Denn jetzt isch Stàllpflicht

A scheena Morga hât's gheissa müasch geh
Dina Züekunft isch in dr Stàdt
Schirra un Hüss hâsch mie verleh
In dam Hochhüss isch's doch so glàtt
Do brüchschkei Hof meh unterhàlta
Uff dim Balkon fir Sonna schwärma
Do wird kei Holz meh gspàlta
Den mit Strom kâsch di wärma
Dr Gazon da brüchsch oi nimma maihja
Dàs isch àlles scho làng ewerholt
Im Gàrta isch oi nit meh zum àsaihja
Den Gmias wird im Süpermarkt g'holt
In dr Stàdt hâsch àlles àn dr Hând
A so'na Stàdtlawa seht doch düet üss
S'beschta Ührwarck blibt steh, wagem Sànd
Dà scheena Lawa hât niderglegt da Virüs

D'Prozession zieht dur unseri Gâsse
Bi Lieberherrgottstàg in friehera Zitte
Lieder die dien zu dr Àndàcht pässe
Dr Heilig Màrtini losst d'Glocka litte
Vor jedem Àltàr wird a Mass' erhàlta
D'Concordia Müsik, hêrsch witt un breit
Dr feierliga Màrsch düet Àndàcht hâlta
Vier Mànn vom Dorf han dr Himmel trajt
Prachtig sin Strosse mit Blueme beziert
Dur s'gânze Dorf, dien Loblieder klinge
In jedem Gläubiga isch s'Harz beriert
Want àss d'Chorale, s'Gloria düet singe
A Stund làng läufe, bim'a wàrme Morge
Gsàng un Gebatt han uns durschtig gmàcht
D'Fräue gehn heim fer s'Asse bsorge
Un d'Manner stirze in d'Gàrtewirschàft (1)
In dr „Sunne“ bedient uns s'Marthe in der Wirtschaft obe.
Un s'Annie „ bi da Linde „ unte.

Fermeture des bureaux de la Mairie

Les bureaux de la Mairie seront fermés

- jeudi et vendredi 13 et 14 mai ;
- lundi 24 mai



Déclaration des revenus

La date limite pour déposer votre déclaration de revenus varie selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

Le service de déclaration en ligne est ouvert jusqu'au **mardi 08 juin 2021** à minuit (pour notre département).

La date limite de dépôt pour les formulaires papier est fixée au **jeudi 20 mai 2021** à minuit.

Pour toute question générale sur la réglemen-



tation et les démarches fiscales, vous pouvez contacter Impôts Service, du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h hors jours fériés au **0810 467 687**.

Afin de limiter votre attente éventuelle, éviter, si vous le pouvez, la tranche horaire 16h/17h et privilégiez la matinée dès 8h30.

Toutes les infos sur www.impots.gouv.fr

Elections

Dans le cadre des élections **régionales et départementales des dimanches 20 et 27 juin** qui se dérouleront au mois de juin, vous avez encore la possibilité de vous inscrire **avant le 07 mai 2021** (en mairie ou sur le site www.service-public.fr). Pensez également au vote par procuration.

Cette année, une nouvelle procédure sera ouverte aux électeurs pour établir une procuration électorale. Complémentaire de la procédure « papier » existante, la nouvelle procédure Maprocuration sera dématérialisée. Vous pourrez donc effectuer cette démarche via votre smartphone ou votre ordinateur. Vous devrez toutefois vous rendre en gendarmerie pour limiter les risques de fraude mais le temps consacré à l'établissement des procurations sera considérablement réduit.

Sierentz compte 2 bureaux de vote :

- Le bureau de vote n°1 situé dans le bâtiment annexe de la mairie (1 Place du Général de Gaulle)
- Le bureau de vote n°2 situé à l'école Jacques SCHMIDT (32 rue Rogg Haas)

Pour voter, il est impératif de présenter une pièce d'identité.

Nous faisons également **appel aux personnes volontaires** qui souhaiteraient siéger pour le déroulement des opérations électorales.

Vous pouvez vous faire connaître auprès de Madame Anne BITTERLIN au service Population : population@mairie-sierentz.fr ou par téléphone au **03 89 81 51 11**.

Annuaire des entreprises sierentzoises - Addendum

Professionnels de santé

- Docteur Yves MARZOLF - 4 rue Clémenceau - 03 89 81 54 54
- Alice LAVAUD LAPLAGNE - psychologue psychothérapeute EMDR et TCC - 12 rue du Rhin - 07 66 01 84 11
- Charles THIERRY MIEG - ostéopathe - 18 rue du Maréchal Foch - 03 89 39 22 83

Couture

SCHERTZINGER Couture - 2 rue de la Tuilerie - 06 81 59 80 78

Fleuriste-Décoration

Le jardin bohème - 7 rue Albert Schweitzer - 07 78 21 94 78

f lejardinboheme@gmail.com

Divers

Les Jardins de Pouco - 2C rue Werben - 07 68 56 48 85

audrey@pouco.ooo - <https://jardins.pouco.ooo>

Entreprise du bâtiment

Bruno BARÃO Entreprise - 6 rue Sainte Marie
07 71 23 77 81 - almeidabarao@gmail.com

Installation des ateliers projets

Les 6 ateliers projets, outils de la démocratie participative, sont à présent installés. Ces réunions étaient prévues dès le mois de novembre, mais le deuxième confinement les a empêchées. Le contexte sanitaire ne donnant aucune visibilité quant à des rencontres en présentiel, Monsieur le Maire et ses adjoints ont tranché en faveur de visioconférences. Merci à tous les Sierentzois qui se sont impliqués dans ces échanges, vraiment très constructifs, et force de proposition pour le futur de Sierentz.

Le Conseil Participatif Citoyen (CPC) Sécurité

Le conseil municipal a souhaité donner l'occasion aux habitants de participer aux projets de la commune, en alliant les idées des élus, des techniciens et des citoyens. Pour cela, l'atelier projet met en place un Conseil Participatif Citoyen qui sera constitué d'un président et de référents de quartier qui s'entoureront de citoyens qui souhaitent s'investir. Différentes thématiques y seront abordées telles que l'environnement, le cadre de vie, l'urbanisme, les relations intergénérationnelles, les mobilités, la sécurité et l'économie.

Cet atelier-projet a été installé le 18 mars 2021. Les interventions des participants ont permis de mettre en avant plusieurs sujets comme par exemple le dispositif des voisins vigilants ; l'initiation aux gestes de premiers secours.

Par ailleurs, diverses problématiques ont été relevées, notamment des incivilités routières : excès de vitesse, notamment au niveau des écoles ; stationnements en zones interdites dans le centre-village, sur les trottoirs par exemple. Des groupes de travail, par quartiers de Sierentz, seront constitués. L'atelier projet « circulation stationnement » pourra lui aussi proposer des solutions à ces situations.

Culture et animation

L'atelier Culture et animation s'est tenu le 23 mars. Un état des lieux des activités existantes a été dressé. Il a révélé que la commune et les associations proposaient de multiples possibilités de sorties ou d'activités (avant la COVID). Un tri sera à réaliser pour savoir quelles activités sont à pérenniser.

De nombreuses propositions ont été faites par les participants. Il s'agit à présent de hiérarchiser les différentes propositions pour savoir celles qui pourront être mises en place à court ou plus long terme. Cela fera l'objet de la prochaine réunion de l'atelier-projet.

Circulation – Stationnement

Le 30 mars 2021 s'est tenu le premier atelier-projet circulation – stationnement.

Après installation de l'atelier par M. le Maire et développement des points organisationnels, les objectifs de l'atelier ont été présentés. Une étude de circulation, stationnement, mobilités douces a été lancée par la ville. Le bureau d'études Transitec a été choisi pour mener à bien cette étude sur l'ensemble du ban communal. Trois phases d'études ont été programmées : 1. Diagnostic et définition des enjeux, 2. Proposition de scénarios pour répondre aux problématiques, 3. Approfondissement du scénario retenu. L'atelier-projet sera réuni à chacune des phases de l'étude afin de pouvoir discuter et compléter les diverses propositions.

PLU

Dans le cadre de la révision du PLU de Sierentz engagée début 2021, l'atelier-projet PLU a également été installé le 8 avril 2021. Cette première rencontre a permis de présenter et de poser les enjeux de la révision de notre PLU : maîtriser le développement urbain, préserver le cadre de vie et l'environnement, restructurer le règlement écrit du PLU, traduire l'étude urbaine 2030-2050, affirmer la place de la ville sur le territoire de SLA, prendre en compte les besoins et enjeux agricoles, revoir les protections patrimoniales et architecturales. L'approbation de la révision est envisagée à échéance 2023. L'atelier-projet sera réuni tout au long de l'avancement de la révision.

Périscolaire

Les lieux d'accueil actuels du périscolaire ne sont plus adaptés au nombre important d'inscrits dans la structure. Le Conseil Municipal a souhaité recueillir l'avis des habitants, mais également du personnel du périscolaire pour trouver une solution pérenne pour l'avenir des enfants. Plusieurs bâtiments sont actuellement occupés, il sera étudié les solutions qui paraissent les plus adaptées en alliant les besoins des enfants mais également les valeurs que souhaitent mettre en avant les élus ainsi que le personnel des Barbapapas.



Sierentz-Bartenheim en passant par la colline

Durée : 1h30

Difficulté : facile à faire avec des enfants mais pas de poussettes

Après le magasin Lidl direction Bartenheim prendre le 1er chemin sur votre droite qui monte vers la colline. Suivre le chemin jusqu'au pylône. Tourner à gauche pour prendre le chemin dans la montée (avec un peu de chance vous tomberez nez à nez avec des biches), le suivre jusqu'en haut. Prendre à gauche et continuer jusqu'aux premières maisons de Bartenheim. Continuer tout droit pour rejoindre la nationale et la piste cyclable qui vous ramènera à Sierentz.

Nicole HAAS



Vous aussi, vous souhaitez partager avec les lecteurs du Sierentz infos vos idées de balades, vos photos de Sierentz ?

Envoyez vos contenus à l'adresse mail suivante :

communication@mairie-sierentz.fr

Bonnes balades à tous !



Solidarité

Ligue contre le cancer - quête à domicile 2021



Depuis de nombreuses années maintenant, les habitants de notre commune contribuent généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le Cancer dans le Haut-Rhin. Les dons de cette quête sont la ressource la plus importante du comité départemental du Haut-Rhin et sont incontournables à la réalisation de ses missions : soutien à la recherche, aux personnes malades et à leurs proches, aux hôpitaux et à la prévention.

Pour cette année 2021, la Ligue a souhaité permettre la quête entre fin avril et fin septembre.

A cet effet, nous recherchons encore des bénévoles dans différents quartiers, en particulier : Rue Rogg-Haas, Monenberg, Envol des Hirondelles. Merci de vous signaler

dès que possible, soit en Mairie, soit auprès de la déléguée communale Mme BISEL Marie-Thérèse, tél. 03 89 81 56 41 ou 06 13 58 63 32. Toute personne désirant consacrer quelques heures à cette noble cause sera la bienvenue. Néanmoins, la possibilité de transmettre un chèque dans la boîte aux lettres du délégué ou en mairie reste envisageable, ainsi qu'un don en ligne :

www.liguecancer-cd68.fr.

Vous pouvez également adresser vos chèques directement à la Ligue contre le Cancer : 11 rue Camille Schlumberger - 68000 Colmar. Plus que jamais votre générosité est vitale : Nous avons besoin de vous ! Avec nos remerciements.

Journée mondiale des lépreux 2021

La quête sur le canton de Sierentz au profit des lépreux a rapporté cette année la somme de 230,20 € en paroisses et 1.026,10 € à l'Hyper U.

L'association Raoul Follereau remercie vivement les donateurs ainsi que toutes les personnes qui ont pris une part active à l'organisation de cette journée.

DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS n°74 Edition de Sierentz

Aux Barbapapas de nouvelles œuvres et talents sont arrivés ! Les enfants de CE2 CM1 ont pu s'essayer à l'art du graffiti en prenant comme modèle leurs ombres et autres choix pour certains. Les résultats sont épatants !



Afin d'agrémenter l'avant du périscolaire, le groupe des Barbaplumes a confectionné un hôtel à insectes 4 étoiles afin d'y inviter nos alliés du jardin. Les enfants ont eu beaucoup de plaisir à le remplir de paille, rondins percés, copeaux de bois, écorces, tuiles cassées afin que les insectes pollinisateurs remplissent leur mission. Un bourdon y a déjà élu domicile. Les enfants ont également planté des lavandes autour pour les attirer. Ils planteront également trois vivaces.

Zoé et Alexandra n'ont apparemment rien à envier aux grands couturiers.



Visite de lycéens au complexe sportif

Un groupe de lycéens suivant la filière STI2D du lycée Mermoz de Saint-Louis a visité le chantier du complexe sportif. Ils ont notamment été sensibilisés aux matériaux utilisés, aux questions d'isolation, ainsi qu'à la problématique de la charpente du bâtiment. Encadrés par leurs enseignants ainsi que par Patrick GLASSER, adjoint au maire délégué aux travaux, les jeunes ont été confrontés à la réalité d'un chantier de restructuration mené en gardant une partie du bâti existant. Ce type de situation fait partie intégrante des programmes du bac.

Nous leur souhaitons une bonne continuation.



Quand le lapin de Pâques s'invite à l'école maternelle PICASSO

Jeudi 1^{er} avril, c'était le jour des poissons mais aussi celui des œufs de Pâques pour les enfants de l'école maternelle.

Le soleil, condition sine qua non d'une chasse aux œufs réussie, était de la partie.

Les petits ont fait preuve d'une surprenante discipline, résistant pour la plupart à la tentation de déballer et croquer sa trouvaille. C'est vrai que voir tous ces chocolats et autres biscuits de toutes tailles et de toutes les couleurs, c'était tentant !!!



Nouveau : Le Sourentz Mag

Depuis 2020, la culture et les animations ont disparu de la surface de Sierentz. Mais elles perdurent... cachées dans son sous-sol : le SOURENTZ.

Découvrez le Sourentz Mag. Le webmagazine pour sortir à Sierentz tout en restant chez soi.

Sur Youtube, Facebook, et le site web de la commune.



Le WebMagazine, pour sortir à Sierentz, tout en restant chez soi

Fête de la musique 2021

Cette année encore il nous est difficile de savoir si la fête de la musique pourra avoir lieu. Pour parer à toute éventualité, la commune souhaite recenser :

les artistes de Sierentz qui seraient prêts à proposer une animation musicale **le 20 juin**, en après-midi ou soirée les particuliers qui pourraient accueillir ces artistes dans leur jardin ou cour, au cas où les rassemblements sur la voie publique restent interdits.

En fonction des réponses et des mesures sanitaires à venir, nous mettrons en relation les artistes avec les particuliers, puis élaborerons un programme pour permettre au public de se promener dans les rues de notre commune, à la découverte des différentes prestations.

Contactez Juan :

animation@mairie-sierentz.fr / 03.89.81.51.11

Plus d'infos dans le SI de juin.

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h


Le vendredi
de 9 h à 12 h
et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ · Tél. 03 89 81 51 11 · Fax 03 89 83 92 52
mairie@mairie-sierentz.fr · www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : mai 2021.

Conception et rédaction : Commission Communication et Événements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé sur du papier . Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ, Patrick GLASSER, documents remis.